

## Démarche « Paysages de nos Villes et villages fleuris » 2023 Programme des visites du jury départemental

Préparer la visite du jury départemental :

### **1. L'accueil du jury départemental**

Conformément au règlement du label, il est indispensable que la rencontre sur place ait lieu avec, au minimum, un élu et un agent technique de la commune (ou un bénévole pour les petites communes).

**La durée de visite du jury départemental est de 1 heure 30 au total.** Il est important d'en tenir compte dans la préparation de la visite.

Durant la visite du jury, les élus et agents / bénévoles présentent le projet communal en matière de gestion de l'environnement et de fleurissement. Cette présentation est suivie d'une visite *in situ* pour présenter les réalisations de la commune.

### **2. Le déroulement de la visite**

La visite se déroule en 2 étapes : l'une en mairie et l'autre sur le terrain :

\* La visite commence par une dizaine de minutes en mairie pour une présentation par l'élu et l'agent responsable des espaces verts de l'aménagement global de la commune : présentation de votre territoire, ses ambitions, les orientations et les stratégies de mise en œuvre. Il est recommandé d'illustrer les propos avec une photo aérienne, des plans... 10 minutes doivent suffire pour permettre au jury de comprendre le contexte local (environnemental, culturel, économique et social...).

\* Le jury doit ensuite aller voir sur le terrain vos réalisations. Vous proposerez au jury un circuit de visite sur votre commune et l'arrêt sur des espaces ou aménagements présentant un intérêt particulier.

### **3. Compte-rendu de visite et résultats**

Le jury se réunit après chaque visite pour rédiger une synthèse mettant en avant les points forts de la commune et les points à améliorer. Ces informations seront ensuite transmises à la commune. Le jury se basera sur une grille de notation inspirée de la grille nationale du CNVVF mais adaptée pour la démarche départementale.

Les résultats de la démarche départementale sont communiqués le jour de la remise des Prix.

**Programme 2023 des visites du jury départemental :**

<b>Dates</b>	<b>Heures de rdv en mairie</b>	<b>Communes</b>
<b>Jeudi 15 Juin 2023</b>	<b>9H15</b>	Viré en Champagne
	<b>11H00</b>	Brûlon
	<b>14H00</b>	Fontenay-sur-Vègre
<b>Mardi 20 Juin 2023</b>	<b>9H00</b>	Chenu
	<b>10H45</b>	Saint-Germain-d'Arcé
	<b>14H15</b>	Luceau
	<b>16H00</b>	Flée
<b>Mercredi 21 Juin 2023</b>	<b>9H00</b>	Souvigné-sur-Sarthe
	<b>11H00</b>	Avoise
	<b>14H00</b>	Chemiré le Gaudin
	<b>15h45</b>	Voivres-lès-le-Mans
<b>Jeudi 22 Juin 2023</b>	<b>9H00</b>	Avezé
	<b>10H45</b>	Saint Aubin des Coudrais
	<b>14H00</b>	Saint Martin des Monts
	<b>15H45</b>	Sceaux-sur-Huisne
	<b>17H00</b>	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
<b>Mercredi 28 Juin 2023</b>	<b>9H00</b>	Luché-Pringé
	<b>10H45</b>	Mansigné
	<b>14H00</b>	Pontvallain
	<b>16H00</b>	Fillé sur Sarthe
<b>Jeudi 29 Juin 2023</b>	<b>10H00</b>	Saint Rémy du Val
	<b>14H00</b>	La Milesse
	<b>15H45</b>	Fay
<b>Vendredi 30 Juin 2023</b>	<b>9H00</b>	Marigné-Laillé
	<b>10H45</b>	Saint Mars d'Outillé
	<b>14H00</b>	Brette-les-Pins
	<b>15H45</b>	Challes
<b>Mardi 4 Juillet 2023</b>	<b>9H00</b>	Saint Georges de la Couée
	<b>10H45</b>	Vancé
	<b>14H15</b>	Semur-en-Vallon

<b>Vendredi 7 Juillet 2023</b>	<b>9H00</b>	Courcival
	<b>11H00</b>	Briosne-lès-Sables
	<b>14H00</b>	Saint Georges du Rosay
	<b>15H45</b>	Prévelles

**Contact :**

**Sarthe Tourisme**

Adeline GUO

Chargée de Développement Touristique

Port. 07 62 61 71 15

Mél. [a.guo@sarhetourisme.com](mailto:a.guo@sarhetourisme.com)